



DEL- 2024 – 0010

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 16**

OBJET :

**FOURNITURES
SCOLAIRES ET
DOTATIONS
ECOLIS
PRIMAIRES DE LA
COMMUNE POUR
2024**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 22 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., M
BAUDRY M., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme
HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M
SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., Mme
PASQUEREAU C., Mme BARON A., M CARETTE C.

POUVOIRS : Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme PAQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU
C.
Mme BARON A. a donné pouvoir à M DUGUÉ V.

SECRETARE : M SOURISSEAU B.

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée
de la commune pour 2024 :

➤ 47.00 € **pour les fournitures par élève**

Par ailleurs, il est attribué à :

- L'école publique :

- Une dotation de 1 001€ pour le renouvellement des manuels et licences,
- Une dotation de 539 € pour les jeux éducatifs pour les maternelles
- Une dotation de 200 € pour une aide personnalisée et jeux éducatifs

- L'école privée :

- Une dotation au prorata au nombre d'élèves, soit 1 079 € pour le renouvellement
des manuels et dictionnaires.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2024 à

- l'article 6067 pour l'école publique pour 3 619 € + 1 740 € = **5 359 €**

- l'article 6574 pour l'école privée pour 3 901 € + 1 079 € = **4 980 €**

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : 27 FEV. 2024

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le **26 FEV. 2023**

Pour extrait conforme au Registre

Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

